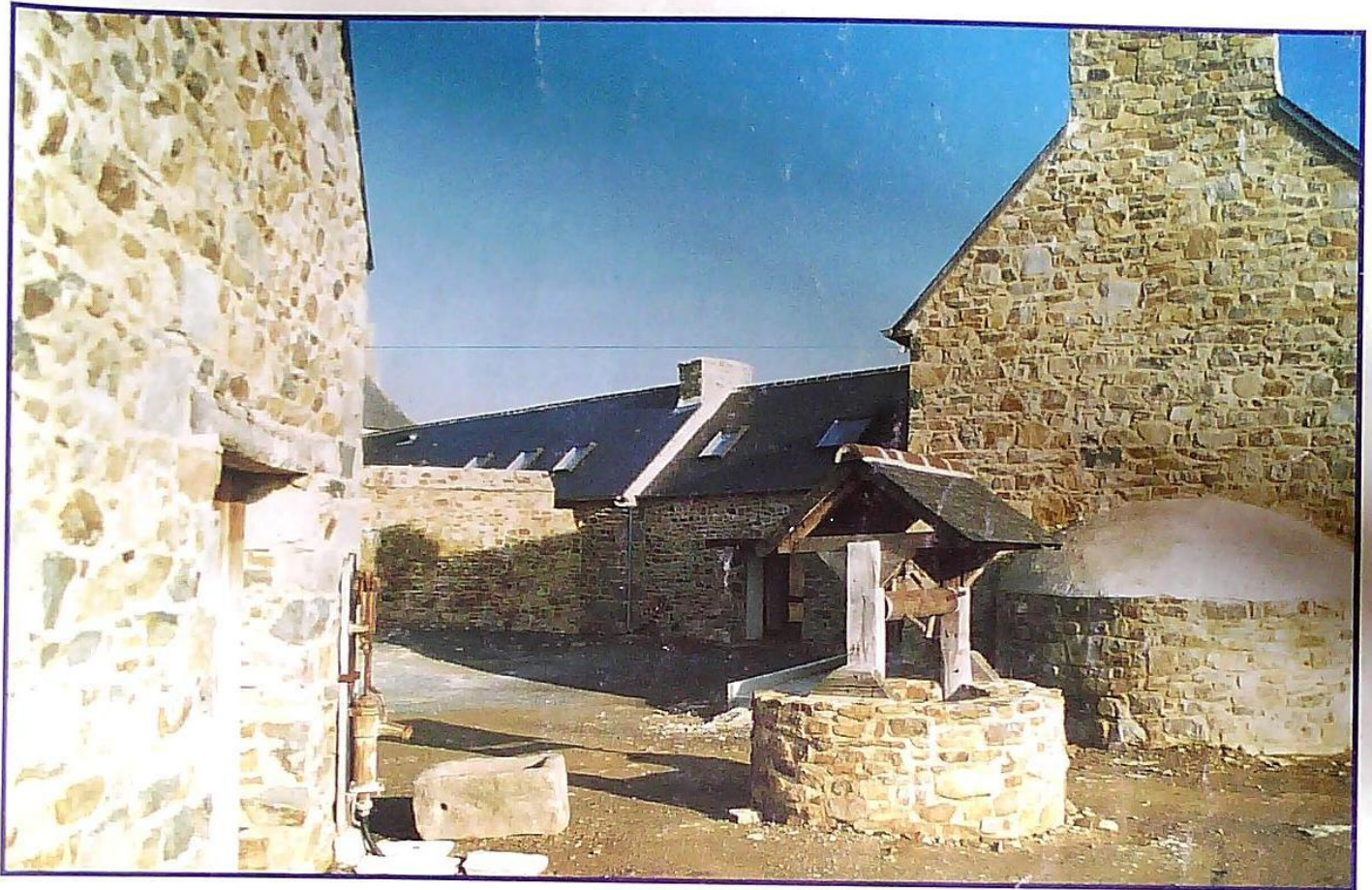


PLEUBLIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information

N°8



MEILLEURS VŒUX

BLOAVEZ MAD

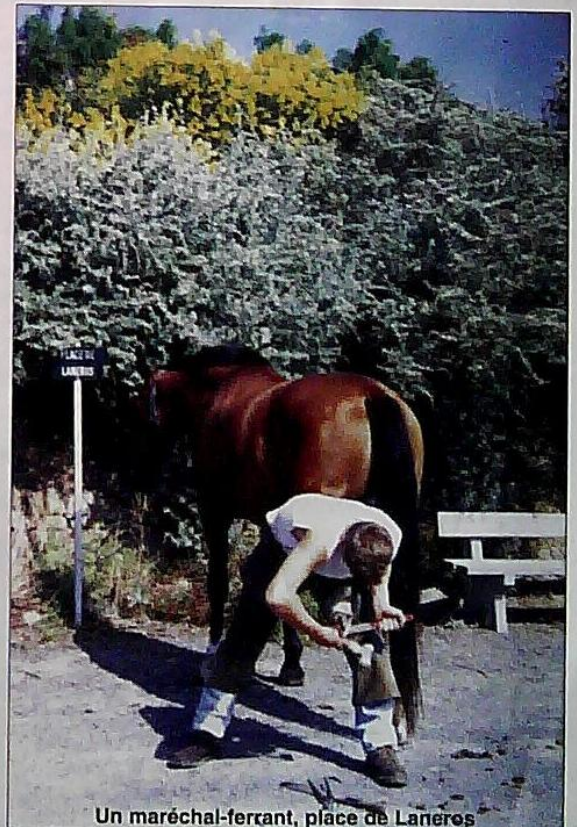
POUR L'ANNÉE 1998

SOMMAIRE

Page 4	:	Le Mot du Maire
Pages 5 & 6	:	Social
Page 7	:	Foyer-Logements
Pages 8 à 10	:	Les Finances
Pages 11 à 13	:	Bâtiments
Page 13	:	Permis de construire
Pages 14 à 17	:	Voirie communale
Pages 18 & 19	:	Rappel des Associations périscolaires
Pages 20 & 21	:	Infos flash
Page 22	:	Les Donneurs de sang
Page 23	:	Le Marché
Pages 24 & 25	:	La Gendarmerie Nationale
Page 26	:	Mariages & Bébés 1997
Page 27	:	Garde des médecins & Permanences

CALENDRIER DES FÊTES

28 Février	Loto - CdF Pleubian - Salle omnisports
7 Mars	Bal masqué + Repas - CdF l'Armor - Salle des Fêtes
8 Mars	Loto - École St-Georges - Salle des Fêtes
14 Mars	Couscous Pensionnés Marine Marchande
21 Mars	Potée des Employés Communaux
22 Mars	Commémoration des Anciens d'Algérie
28 Mars	Repas des Chasseurs
4 Avril	Loto - CdF l'Armor - Salle omnisports
11 Avril	Soirée Jazz au Ti-Mein
30 Avril	Repas ASP
3 Mai	Opération Croissants "La Récré"
9 Mai	Open de fléchettes - Salle des Fêtes
30-31 Mai	Fête de St-Antoine - CdF Pleubian
13-14 Juin	10 ^{ème} Anniversaire du Grand Léjon - Port-Béni
19 Juin	Fête de la Musique
20 Juin	Gala de Danse - Salle des Fêtes
21 Juin	Kermesse École St-Georges
27 Juin	Fête de la St-Jean
28 Juin	Départ "Piste des Goémoniers" (L'Armor - Trestel)
28 Juin	Kermesse de l'Amicale Laique au Sillon



Un maréchal-ferrant, place de Laneros

LE MOT DU MAIRE



Chers Amis,

J'ai le plaisir comme chaque année à pareille époque de vous présenter à tous, au nom du conseil municipal de Pleubian, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Dans ce bulletin municipal n° 8, différents sujets sont abordés; social, voirie, bâtiments avec un sujet inédit, fort intéressant : la commune et la paroisse, une nouvelle rubrique «Infos Flash», un peu d'humour ainsi qu'un sujet d'actualité relatif à l'Euro et ses conséquences sur notre vie quotidienne; l'échéance approche, il est important de s'y intéresser.

Notre première page est consacrée au Launay : projet important, long et coûteux à réaliser, mis en chantier par l'ancienne municipalité et que nous avons été dans l'obligation de poursuivre tout en modifiant sensiblement les affectations du bâtiment. Les finitions extérieures sont en cours, les travaux intérieurs programmés pour les prochaines semaines ainsi que l'éclairage extérieur; l'utilisation progressive des locaux se fera dès l'été 1998.

Vous noterez par ailleurs, à la lecture de ces feuillets, la relative bonne santé économique de notre commune. De gros investissements privés ont été réalisés et les constructions de nouvelles maisons se développent. De nombreuses personnes ayant choisi de vivre à Pleubian, c'est une satisfaction et la municipalité s'emploie par ailleurs à améliorer les conditions de vie des Pleubiannaises et Pleubiannais.

1998 sera l'année de l'étude de l'aménagement du bourg de Pleubian, projet important. Nous vous tiendrons bien sûr informé du développement de ce projet, la population sera consultée pour avis.

Nous aurons aussi en ce début d'année une pensée pour nos amis disparus et plus particulièrement à Messieurs Abel Berthou, ancien maire et François Henry, ancien adjoint, ils ont tous deux durant de nombreuses années travaillé avec vigueur et efficacité au développement de notre cité.

A bientôt

Loïc Mahé

SOCIAL

L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE RECLASSEMENT

Nous avons exposé dans le n° 7 des Infos, le recensement des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E., leur répartition selon qualification, diplôme. Nous ajoutons à ce dossier une approche en fonction de l'âge en classant *HOMMES* et *FEMMES*. Nous nous sommes également renseignés sur la grande diversité des emplois recherchés.

Précisons qu'il s'agit uniquement de chômeurs de notre Commune et que tout est strictement anonyme en respect absolu de la Loi « Informatique et Liberté » sur le secret des fichiers.

oOo

AGE	HOMMES	FEMMES
. Jusqu'à 25 ans	25	31
. de 25 à 45 ans	41	33
. de 46 à 59 ans	21	29
TOTAL	87	93

soit 180 personnes en recherche d'emploi le jour de l'édition de cet état pleubiannais.

oOo

Nul n'ignore que la recherche d'emploi peut être éventuellement renforcée par une nouvelle formation ou sa complémentarité, aussi nous sommes nous penchés sur :

LES STAGES en FORMATION de RECLASSEMENT

stages rémunérés en remplacement et au même niveau que l'ALLOCATION CHOMAGE.

Nul ne se plaint ni dans l'étroitesse des ressources, ni dans l'ennui engendrés par l'inactivité, et nul n'ignore que l'engagement lié à l'allocation de l'ASSEDIC comporte l'exigence d'une recherche, effective d'emploi soumise à des contrôles de plus en plus approfondis.

Evidemment la localisation des stages et des embauches peut présenter des difficultés selon l'éloignement, les moyens, les circonstances familiales –il revient à chacun, à chacune d'en apprécier l'opportunité-.

Toutefois la parution très récente d'une étude concernant l'évolution du taux de chômage et les facteurs d'embauche dans les quatre départements bretons mérite d'être connue ; d'autant que la Bretagne connaît un dynamisme remarquable qui donne le classement suivant :

SOCIAL suite

DEPARTEMENTS	DYNAMISME	EMPLOIS CREEES EN 1996	TAUX CHOMAGE
ILLE-ET-VILAINE Electronique - Informatique ↗ Marché automobile ↘	2ème rang national	+ 3562 ↗ + 1.76 %	11 % en hausse ↗
FINISTERE Agro-alimentaires - services ↗	4ème rang national	+ 3547 ↗ + 2.24 %	11.7 % en baisse ↘
MORBIHAN Agro-alimentaires - services ↗	5ème rang national	+ 2153 ↗ + 1.84 %	12.6 % en hausse ↗
COTES D'ARMOR Services grande distribution - Services d'action sociale	11ème rang national	+ 498 ↗ + 0.54 %	15 % en hausse ↗

N.B. Le nombre d'emplois créés tient compte des disparitions d'emplois ; à titre de curiosité, notons que PARIS a pour bilan 6254 soit 0.50 % emplois perdus et un taux de chômage de 12.6 %, ce qui tend à contredire l'incitation à sortir de Bretagne.

et revenons en COTES D'ARMOR – tout en considérant que PLEUBIAN n'est qu'à une centaine de kilomètres des 3 départements cités où les secteurs dynamiques sont souvent liés au tourisme avec tout son environnement de gestion administrative propagande – hôtellerie restauration gestion – plein air, etc..., l'agro-alimentaire, la production agricole et distribution, le commerce : approvisionnement gestion....

Les emplois sont pour une part importants saisonniers ; mais nous avons récemment souligné que désormais l'ASSEDIC peut servir des allocations chômage proportionnelles au temps travaillé, de même que la prise en charge de **FORMATION REMUNEREE**.

Au plan de l'Action Sociale diverse, en faveur de la Jeunesse et des personnes âgées, il faut retenir que les dispositions concernant le maintien à domicile ou en établissement, tel que notre Foyer-logements peuvent, en fonction de l'évolution démographique relancer un secteur d'embauche où divers contrôles exigeront des qualifications en matière d'assistance administrative, sanitaire, ménagère... donc des formations appropriées.

Des précisions suivront très prochainement concernant ces formations, qu'elles soient locales et collectives ou en stages personnalisés et rémunérés.

La Municipalité est très attentive à ce dossier et la Mairie assure le suivi des renseignements utiles pour toutes démarches, en liaison avec la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor et bien entendu avec tous les secteurs de l'A.N.P.E.

FOYER-LOGEMENTS

La vie continue ?

Au foyer, chacun prépare l'année à venir en illuminant à sa façon les derniers « mois noirs » de 1997.

Monsieur PETITBON, nouvel habitant du foyer, venant de PLEUDANIEL a repris le marteau et les clous pour fabriquer la crèche de Noël. Il était assisté dans sa tâche par Monsieur RAOUL (« Petit Jean pour tout le monde ») et bien d'autres, dont Louise DERRIEN, retournée chez elle chercher de la bonne paille qui pousse sur les terres de AN ISKUIT VRAS : « Ar mabig Jésus vo degemeret mat. »



Avec les décors de Noël où chacun met la main à la pâte, le salon change encore d'allure, les rideaux sont terminés, la peinture aussi et on attend avec impatience les sièges et les fauteuils neufs.

Mais déjà, au salon, il se passe quelque chose chaque jour. La conversation du jeudi après-midi permet souvent d'échanger avec des personnalités en visite au foyer et d'élaborer des projets à partir de leurs compétences.

Le 4 décembre, Madame SAHUC a communiqué sa passion du théâtre et proposé une collaboration sur l'année prochaine en préparant textes, décors, costumes, et en prévoyant des événements à partager (soirée lecture à plusieurs voix le 26 février, répétitions théâtrales et avant-première au théâtre de l'Arche à TREGUIER).

Madame CABILLIC est venue à son tour prendre rendez-vous pour les danseurs de PLEUBIAN en janvier 1998.

Loïc HASCOET, le cinéaste, a échangé longuement avec les habitants du foyer sur le contenu de ses films : la vie maritime en Bretagne. Son prochain court métrage sera sur la récolte du goémon. Mais le 28 janvier il viendra projeter son célèbre film « premiers chaluts » et continuer la conversation au foyer.



Un autre événement est resté dans les mémoires depuis novembre, lorsque Mademoiselle COATANOAN est arrivée avec les enfants de maternelle accompagnée de Marie RIDER souhaiter son anniversaire à celle que plusieurs générations d'écoliers appellent avec tendresse PADEL : « le plus beau jour de ma vie » - répétait-elle dans ses larmes de joie.

LES FINANCES

L'EURO ET NOUS

L'ETAT va demander aux maires de jouer un rôle actif dans l'information du public sur l'EURO.

Une fois n'est pas coutume, les mairies sont appelées (ainsi que les Banques et la Poste) à mettre à la disposition du public les documents édités dans le cadre de la campagne d'information sur l'EURO qui est lancée depuis le 25 novembre 1997.

Campagne de communication de proximité avec la diffusion à 21 millions d'exemplaires d'un « Guide pratique sur l'EURO » qui essaiera de répondre de façon concrète aux interrogations des Français :

- *Qu'est-ce que l'Euro ?*
- *Quand se mettra-t-il en place ?*
- *Comment cela se passera-t-il ?*
- *Avec qui se fera l'EURO ?*
- *etc....*

L'EURO va devenir notre monnaie et celle de nos partenaires de l'Union Européenne et va de ce fait remplacer le franc et les monnaies nationales des pays signataires. Sa valeur devra être fixée **DEFINITIVEMENT le 1er JANVIER 1999** (Aujourd'hui l'EURO vaudrait environ 6.50 F).

COMMENT VA-T-IL SE MATERIALISER ?

Il y aura : 7 billets de 5 - 10 - 20 - 50 - 100 - 200 - et 500 EUROS



8 pièces de 1 - 2 - 5 - 10 - 20 - 50 CENTS ou CENTIMES
et 1 et 2 EUROS



Ces billets et pièces seront directement utilisables dans les Pays ayant adopté l'EURO.

Les pièces auront une caractéristique particulière :

- *une face commune à l'UNION EUROPEENNE et une face nationale : RF pour la France.*

LES FINANCES

Deux rendez-vous incontournables sont à prendre en considération :

VENDREDI 1ER JANVIER 1999 : L'EURO deviendra officiellement la MONNAIE UNIQUE EUROPEENNE, billets et pièces seront frappés et mis en circulation trois ans plus tard. Cette période de préparation permettra de se familiariser pour les entreprises, les marchés financiers, le double affichage des prix dans les magasins.

MARDI 1^{ER} JANVIER 2002

Le FRANC sera **TOTALEMENT** remplacé par l'EURO dans nos porte-monnaie.

Les FRANCS seront échangés pendant 10 ans gratuitement contre des EUROS aux guichets de la **BANQUE DE FRANCE**.

En pratique : Comment convertir les prix en EUROS ?

Tous les prix en francs seront divisés par le **TAUX FIXE LE 1^{ER} JANVIER 1999**. Le résultat tombant rarement juste, il y aura une règle d'arrondi officielle qui s'imposera à tous : banques, entreprises, commerces, etc..... Cette règle pourrait poser problème suivant l'arrondi à 2 ou 3 décimales.

Des exemples : si le taux de conversion est de 6.51651

$$10 \text{ francs} = 1.5345637 \text{ EUROS} : 1.535 = 1.54$$

on arrondi au centime supérieur si le 3^{eme} chiffre est égal ou supérieur à 5 : pour les grands facturiers !
une manne,

compliqué mais,

revenons à notre vie de tous les jours :

une baguette de pain à 4 francs

$$4 : 6.50 = 0.62 \text{ euro} = 62 \text{ cents}$$

un timbre à 3 francs

$$3 : 6.50 = 0.46 \text{ euro} = 46 \text{ cents}$$

une voiture à 131 000 francs

$$131\ 000 : 6.50 = 20\ 153 \text{ euros } 84$$

le budget primitif de la commune (fonctionnement) : 12 000 000 : 6.50 = 1 845 154 euros.

Revenus et dépenses étant convertis au même taux, le pouvoir d'achat ne sera pas modifié et l'épargne gardera la même valeur.

LES FINANCES

COMMENT RENTRER DANS L'EURO ?

et avec qui ?

Pour entrer dans l'EURO les conditions sont drastiques :

- finances publiques saines
- taux d'intérêts modérés
- monnaie stable
- hausse limitée du coût de la vie

POURQUOI L'EURO ?

Depuis 50 ans la construction européenne avance doucement.

En 1951 la mise en commun du charbon et de l'acier a été suivie en 1993 de la mise en œuvre du marché unique. La mise en place de l'EURO devrait éviter les fluctuations des monnaies européennes et donner naissance à un marché de 300 millions de personnes.



L'EURO sera avec le DOLLAR l'une des principales monnaies internationales.

En 1947, nous avons appris à calculer avec des bûchettes, en 1997 nous sommes passés au règne des calculettes et de nombreuses personnes vont passer directement des anciens francs (PINAY 1960) à l'EURO.

LE COÛT

Une somme de 39 millions de francs est prévue pour la campagne de lancement : quel « coût » d'envoi !!!

A ce sujet, les pièces bimétalliques devaient faire la part belle au nickel (LA France 3^{ème} PRODUCTEUR MONDIAL) mais les PAYS NORDIQUES – en particulier les SUEDOIS ne supportent pas son contact : 3 des 8 pièces seront donc fabriquées en alliage venu du NORD.

Ainsi va l'ODYSSÉE de l'EUROPE
EUROPE MONÉTAIRE, FISCALE, SOCIALE, CULTURELLE, REVE ou REALITE ?

Perle de l'assurance : Ne pouvant plus travailler à la suite de mon accident, j'ai dû vendre mon commerce et devenir fonctionnaire...

BÂTIMENTS

LA COMMUNE ET LA PAROISSE

Avant de commencer les travaux à l'église, il nous semble indispensable de communiquer les résultats d'une récente enquête réalisée auprès de plusieurs communes.

Cette enquête met en lumière quelques unes des questions qui viennent compliquer à certains moments les relations Commune-Paroisse et qui concernent la propriété et l'entretien des biens immobiliers et mobiliers utilisés par la paroisse.

LES BIENS CONCERNES :

- L'ÉGLISE :

1. Propriétaire
2. Affectation
3. Mobilier
4. Conservation et entretien
5. Utilisation de l'église pour des manifestations profanes
6. Sécurité - Assurances

- LE PRESBYTÈRE ET LES SALLES PAROISSIALES :

1. Propriétaire
2. Locataire

- En cas d'accident dans une église, à qui incombe la responsabilité : la commune ou la Paroisse ?

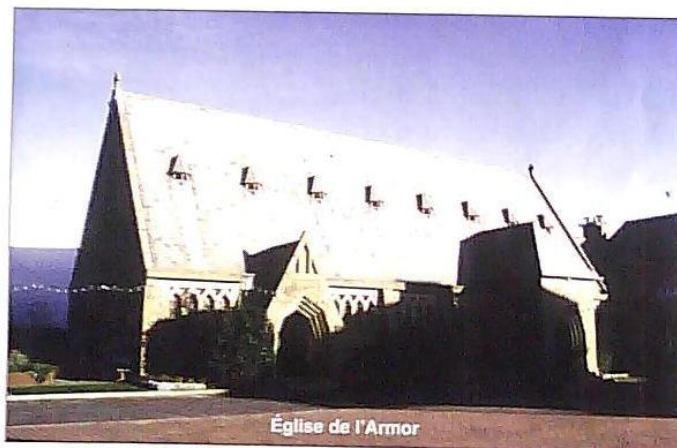
- La commune peut-elle inviter l'évêché à restaurer une église qui n'est pas communale ?

- Le registre paroissial d'avant la Révolution doit-il être restitué à la Mairie ? aux Archives départementales ? aux Archives Diocésaines ?

Autant de questions auxquelles le lecteur trouvera ci-après des éléments de réponses qui pourront être complétés par des ouvrages spécialisés.

Nous allons dans un premier temps nous intéresser à l'Église.

L'ÉGLISE

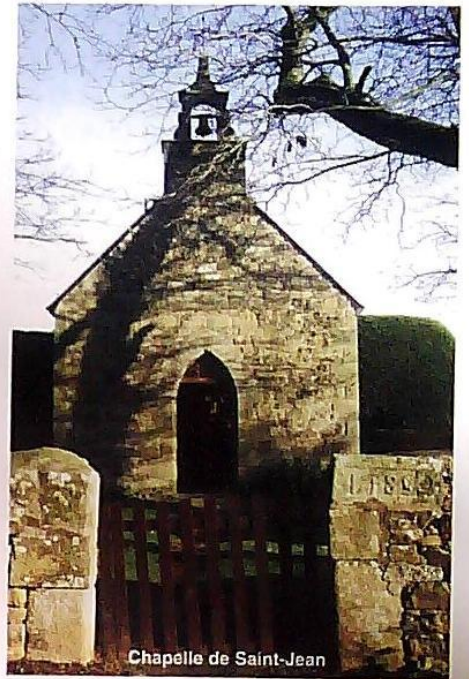


PROPRIÉTAIRE

- A qui appartiennent les objets du culte ? le mobilier, bancs et meubles divers ? les statues ?

- Qui a la charge des lieux du culte et de leur restauration ? des archives ?

L'Église de PLEUBIAN affectée à l'exercice du culte au moment de la loi de 1905 ainsi que ses dépendances : sacristie, croix, calvaires ou espaces qui servent à des processions traditionnelles, est devenue propriété de



la commune et fait partie du domaine public (les cathédrales sont propriétés de l'État).

Les objets mobiliers qui garnissent l'édifice ont suivi le même chemin et font partie du domaine public et la commune ne peut les vendre que si la désaffectation a été prononcée par décret en Conseil d'État et à la demande du Maire (circulaires du 13 août 1959 et du 16 juillet 1966).

Les églises édifiées depuis 1905 sont la propriété des catholiques qui prennent en charge construction et entretien : l'église de l'Armor est dans ce cas.

Les chapelles : BRESTAN, SAINT-ANTOINE - PONT-AZEN - RO-SADOU à SAINT-LAURENT, propriétés privées en 1905 n'ont pas été touchées par ces mesures. Cependant, lorsque que des communes ont

BÂTIMENTS

acquis ces édifices postérieurement à 1905 ceux-ci sont entrés dans le domaine privé (avec de ce fait toute liberté d'affectation).

AFFECTATAIRE



Chapelle de Brestan

La loi de 1907 complétant celle de 1905 donne l'affectation de l'Eglise « aux fidèles et au ministre du culte pour la pratique de leur religion ». C'est l'évêque qui nomme le ministre du culte affectaire de l'église et peut en changer par sa seule décision.

Le prêtre desservant l'église peut bénéficier (moyennant un service effectivement rendu) d'une indemnité de gardiennage versée par la commune et dont le taux est fixé chaque année par le Ministère de l'Intérieur.

MOBILIER

Monsieur le Recteur ne peut modifier l'immobilier sans accord exprès des autorités

municipales.

Est considéré comme immobilier le bâtiment et tout ce qui y est fixé : pierres tombales, autel, chaire, statues sous chasses, orgues scellées au mur ou au sol, etc....)

Les objets et le mobilier (meubles et statues) sont propriété communale. Cependant ils peuvent être déplacés pour aménager l'intérieur en fonction des besoins liturgiques.

Les meubles inutiles doivent être entreposés dans une dépendance de l'édifice et ne peuvent en aucun cas être vendus ou cédés sans autorisation du Maire qui agit alors en tant que représentant de l'Etat.

CONSERVATION ET ENTRETIEN

Il s'agit, pour la loi de 1908 du maintien des édifices tels qu'ils existent ; même possibilité à l'égard du mobilier qui est propriété communale.

Le ménage courant est à la charge du clergé et des fidèles.

L'installation de l'éclairage et du chauffage « PEUT » aussi être pris en charge par la commune dans la mesure où ils concourent à la sécurité et au maintien en bon état de l'édifice. Cependant, toutes ces dépenses n'ont pas un caractère obliga-

toire et il appartient à la commune d'apprécier l'opportunité et l'urgence de faire des réparations, elle ne peut pas y être contrainte.

UTILISATION DE L'EGLISE POUR DES MANIFESTATIONS PROFANES

Cette situation concerne surtout l'organisation de concerts.

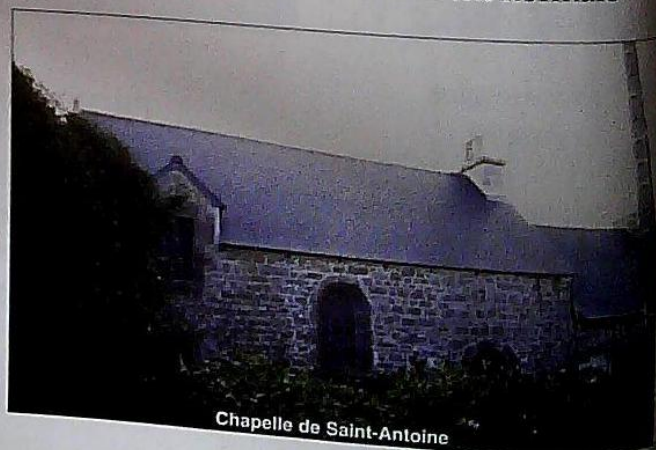
La responsabilité de l'utilisation de l'Eglise appartenant à la commune incombe à l'affectation légale (Monsieur le Recteur pour l'église paroissiale).

C'est à lui que revient la charge d'accepter (ou de refuser) des manifestations qui ne relèvent pas de l'utilisation culturelle.

Un exemple : La commune propriétaire de l'orgue n'a aucun pouvoir sur l'usage de l'orgue même en dehors des cérémonies religieuses et l'affectation reste libre de choisir l'organiste et d'autoriser les concerts.

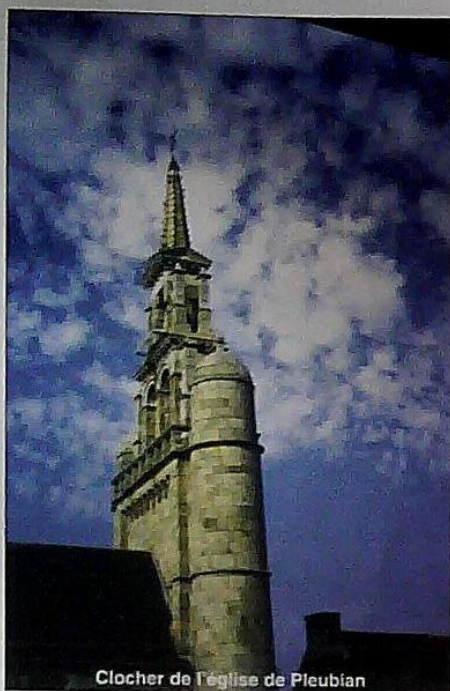
SECURITE - ASSURANCES

Les dépenses relatives à la protection de l'église et de son mobilier incombent normale-



Chapelle de Saint-Antoine

BÂTIMENTS



Clocher de l'église de Pleubian

ment à la commune qui est civilement responsable des dommages provoqués par l'incendie

ou provenant d'un défaut d'entretien : la commune a donc intérêt à bien s'assurer.

Monsieur le Recteur peut aussi s'assurer pour couvrir les dommages occasionnés par les activités culturelles (ou autres) qu'il organise.

Dans le domaine des concerts : un principe « *Qui organise s'assure* ».

LE PRESBYTERE ET LES SALLES PAROISSIALES

Bon nombre de presbytères ne sont pas propriétés commu-

nales dans les Côtes d'Armor, on dénombre 79 presbytères paroissiaux et avec salles de réunions.

Dans le cas de presbytères communaux, ceux-ci appartiennent au domaine privé de la commune.

Le bail est conclu entre la commune et l'association diocésaine, mais souvent Monsieur le Recteur a délégation de signature.

En général, les loyers sont modestes, mais pas trop pour être assimilés à une subvention déguisée, et couvrir les charges suivantes.

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS EN 97

L'année 1996 avait ouvert la porte et l'année 1997 a agrandi les fenêtres.

Permis de construire

- maisons individuelles	16
- extension	8
- garages	10
- divers	5
	<hr/>
	39

Déclarations de travaux

37

- vérandas – vélux – abris de jardin, etc....
- murs de clôture

TOTAL

76

D'autre part 30 certificats d'urbanisme ont été instruits.

Perle de l'assurance : Je vous adresse comme convenu mon constat amiable. Pour être sûr de ne rien oublier, j'ai fait des croix dans toutes les cases

VOIRIE COMMUNALE

1. - VOIRIE

Voici quelques rappels des travaux effectués en 1997 :

- Réfection des routes :

- Rue Pasteur
- Route Pont Barat à Goas Gourien
- Accès lotissement Monfort
- Chemin accès Pellazo
- Accès cimetièrre de l'Armor
- Impasse de la Tossen
- Accotements Saint-Antoine
- Emprise Run An Traou (accès grève)
- Accès lavoir Saint-Antoine



Ceci pour une somme de : 190 272.13 F (facture ARMOR T.P.).

La rue de Pleumeur est en travaux actuellement. Compte tenu du mauvais temps les accotements et la route elle-même ne seront refaits qu'au mois de mars, il va falloir s'armer d'un peu de patience.

Note : Lors de la réception des travaux routiers, il a été signalé à l'entreprise deux problèmes sur la route de Pont Barat à Goas Gourien, dans les deux cas la réfection de la chaussée nécessitait une reprise de voirie afin d'éviter que l'eau ne stagne sur la route. La commission a alors émis des réserves et après discussion l'entreprise s'est engagée à revoir ces deux points au printemps prochain. Le reste des travaux n'a nécessité aucune remarque.

- Prévisions travaux 1998 :

Une commission voirie a eu lieu le 17 octobre dernier, afin d'établir un premier choix des routes communales à refaire.

La liste étant faite, il a été demandé à l'Equipement de procéder à un devis estimatif...

En voici la liste :

- Accotements rue de Port Béni.....	2 250 F
- Rue de Port Béni jusqu'au lavoir de Ti-Mein.....	35 769 F
- Rue des Sternes (Brestan).....	18 819 F
- Route de Kermagen (jusqu'à la grève).....	36 119 F
- Rue Ribiscia (enrobé jusqu'aux services techniques, bi-couche jusqu'à Pont Barat).....	86 400 F
- Accès Launay.....	9 563 F
Plus value gravillon rose.....	4 000 F
- Route de Mez Bronnec.....	7 923 F
- Rue des écoles (PLEUBIAN).....	46 786 F
- Route de Lanmodez, de la Rue Pasteur à Pratallic (variante enrobé : 169 443 F).....	94 007 F
- Accotements l'Armor (après l'Eglise).....	86 801 F
	129 343 F

- Rue des Goëlettes et Rue Chantereau.....	36 886 F
- Rue de l'Île Hadren.....	47 269 F
- Rue du Québo.....	46 533 F
- Impasse Run An Traou.....	22 755 F
- Rues des Héaux :	
- Route.....	10 130 F
- Accotements.....	27 340 F
- Voirie Cité Pors Rand.....	12 313 F
- Réparation Cité Boisgelin :	
- Finition bi-couche.....	7 600 F
- Finition enrobée.....	16 733 F
- Le total se monte à :	
si route de Lanmodez et Cité Boisgelin en bi-couche).....	768 606 F
si route de Lanmodez et Cité Boisgelin enrobé).....	990 690 F T TC

* - Place Saint-Antoine : une étude est en cours par les services de l'Équipement.

Une autre commission voirie a eu lieu début janvier afin de faire les choix définitifs qui dépendent évidemment de la vétusté et du budget consacré.

Quelques chiffres sur la voirie 1997 :

- Point à temps (reprise de voirie).....	27 441.15 F
- Peinture routière D.D.E.....	17 560.05 F
- Location balayeuse D.D.E.....	3 321.50 F
- Location lamier-broyeur D.D.E.....	8 935,00 F
- Armor T.P. (voirie).....	190 272.13 F
- Assistance technique D.D.E.....	12 802.00 F
- Fournitures de voirie (pour 11 mois) (buses, sable, grille, gravillons, etc.....)	134 972.55 F
TOTAL	392 204.38 F

2. SECURITE – SIGNALISATION :

Plusieurs riverains se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules sur la rue de Pleumeur, il est évident qu'une fois les travaux de rénovation terminés, si rien est fait, la vitesse sera toujours excessive.

La municipalité a donc décidé de prendre rendez-vous avec les services de l'Équipement afin d'essayer de remédier à ce problème. Un projet nous sera soumis début 1998. Rappelons tout de même que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h.

Divers aménagements pour la sécurité :

- Un STOP sera installé à Kergren et à l'intersection route de KERBORS par la côte – route venant de Kerrac'h,
- La peinture au sol sera revue à plusieurs endroits,
- Deux passages piétons seront ajoutés dans la rue de Boisgelin,
- Un marquage au sol sera fait sur la rue Pasteur et la rue de Port Béni, afin de délimiter la bande de roulement,
- Pose de panneau « risque d'inondations » à « Pont Barat »,

3. ELAGAGE DES ARBRES SUR LES VOIES COMMUNALES

Comme l'année précédente, un élagage sera effectué sur certaines voies communales, les plus encombrées et les plus utilisées.

Ces travaux seront faits par la D.D.E. pour la somme de 9 000 F environ, ceci pour une semaine et avec l'aide de 3 ou 4 employés municipaux pleubiannais.

4. ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Comme chaque année maintenant le Ribiscia sera entretenu.

Par contre la municipalité a décidé d'entretenir un nouveau ruisseau. En 1998 ce sera le ruisseau de Pen Crech à Crech Ar Fur à Saint-Laurent.

Les travaux seront faits par « Etudes et Chantiers » pour la somme d'environ 52 000 F H.T., Ribiscia compris.

5. ACCOTEMENTS

En 1997, 13 demandes d'amélioration des accotements ou cour avaient été enregistrées en mairie.

Ces 13 demandes ont été envoyées par fax à l'entreprise chargée des travaux routiers sur la commune. Malheureusement et après plusieurs relances de la mairie, l'entreprise n'a pas suivi et aux dernières nouvelles ne serait pas intéressée par ces travaux.

La municipalité s'excuse pour ce faux pas et a décidé de relancer d'autres entreprises en 1998, afin de pouvoir faire ces 13 chantiers. Si d'autres personnes sont intéressées, il est toujours possible de s'inscrire en mairie, ceci avant fin mars 1998.

6. ACCOTEMENTS ROUTE DEPARTEMENTALE N° 20

Plusieurs riverains de la RD 20 située entre Saint-Antoine et l'entrée de l'Armor se sont plaints du mauvais état des accotements et du passage des écoulements d'eaux pluviales dans leurs propriétés.

Un rendez-vous a été pris sur place avec les services de l'Équipement début d'année 1997, mais il semblerait qu'aucun travaux ne soient réalisés par la D.D.E. sur ces accotements d'ici plusieurs mois (voire années.....).

Pour relancer l'affaire la municipalité a envoyé un courrier à Monsieur l'Ingénieur de la D.D.E. le 30 septembre dernier, nous attendons toujours sa réponse.

7. ECLAIRAGE PUBLIC

- Sept demandes d'installation de bec d'éclairage ont été reçues en mairie. Ces demandes seront discutées à la prochaine commission voirie.

- Une étude est en cours pour le prolongement de l'éclairage public de la caserne des pompiers jusqu'au Launay.

8. SERVICES TECHNIQUES

A ce jour 615 demandes de travaux demandés par les administrés ont été effectuées. Ceci depuis le début du mandat.

En ce qui concerne l'année 1997, voici la liste des plus gros travaux effectués par les services techniques pour la commune :

- Elagage – curage
- Entretien des espaces verts
- Pose de 513 mètres de busage pour des créations d'entrée plus quelques élargissement de chaussée
- Evacuation de 500 m³ de goémon sur les plages en juillet
- Réfection des 3 abris scolaires (à neuf)
- Plusieurs chantiers de peinture ont été effectués :
 - . Bureau foyer-logements ainsi que quelques chambres
 - . W.C. plages et bourg
 - . Abris bus bibliothèque
 - . Deux pièces restaurant scolaire.
- Travaux de tapisserie, de revêtements de sol dans quelques chambres du foyer-logements ainsi que la mise en place d'une main courante et d'une rampe pour handicapé
- Construction d'un abris pour l'installation du ballon d'eau au terrain de foot-ball
- Construction d'un mur à Run An Traou
- Construction d'un chenil aux services techniques
- Mise en place d'un escalier et d'une terrasse pour le mobilhome au camping de Laneros, avec le branchement de l'eau, électricité, téléphone et assainissement
- Refaire la toiture de la chaufferie du bourg et du préau à l'école de PLEUBIAN
- Pose d'un enduit sur le local du cimetière du bourg
- Construction d'un mur pour séparation de l'école de l'Armor à une propriété voisine
- Pose de fourreau au complexe sportif pour l'installation du tarif jaune (E.D.F.)
- Réparation toiture au Launay
- Aménagement de la réserve de Saint-Antoine et protection des forages existants.

A noter : les toilettes du bourg et la peinture de l'abri scolaire bibliothèque ont été refaits *trois fois après dégradations !*

Le ramassage de la **FERRAILLE DOMESTIQUE DE MOINS DE 100 KG** est collectée à l'occasion de la tournée mensuelle effectuée par les services communaux (1^{er} mardi – l'Armor – 1^{er} vendredi – PLEUBIAN). La ferraille doit être déposée avant 8 H le matin.

A l'exclusion de tout autre encombrant qui doit être déposé à la déchetterie cantonale de PLEUMEUR-GAUTIER. Les heures d'ouverture sont :

Du lundi au samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 30



Elagage des voiries communales

Perle de l'assurance : Je ne suis pas responsable du refus de priorité puisque je n'avais pas vu venir la voiture, vous pensez bien que si je l'avais vu je me serais arrêté.

RAPPEL DES ASSOCIATIONS PÉRISCOLAIRES

Comme vous le savez PLEUBIAN compte 3 écoles : 2 laïques et 1 privée, l'école de l'Armor-Pleubian, l'école du Bourg et l'école Saint-Georges.

Chaque école est entourée d'associations qui ont pour but essentiel de favoriser le relationnel entre familles des enfants et le milieu scolaire.

1. ECOLES LAÏQUES

a) Ecole du bourg :

L'association la « Récré » participe au développement de l'entraide matérielle, à la création d'activités, de festivités et à la création de liens entre les familles et l'école. Son bureau est ainsi composé :

- Madame Maryse LE QUELLEC	Présidente
- Madame Claudie LE BLANC	Présidente Adjointe
- Madame Michèle MENGUY	Secrétaire
- Madame Maryline LE MARER	Secrétaire Adjointe
- Madame Magalie PARANTHOEN	Troisième
- Monsieur Eric VITTE	Troisième Adjoint

b) Ecole de l'Armor :

L'association « Aidons Notre Ecole » a été créée en novembre 1992 afin d'engendrer des liens entre les familles des enfants scolarisés à l'Armor, elle a également pour but de soulager le budget familial lors des sorties pédagogiques et extra-scolaires. Elle a financé aussi certains matériels utiles à l'éveil des enfants, elle organise également des goûters à l'occasion de Noël avec distribution de cadeaux. Son bureau est ainsi composé :

- Madame Nathalie BOHU	Présidente
- Madame Patricia GUILCHER	vice-présidente
- Monsieur Ivan GUILCHER	Trésorier
- Monsieur Raymond RICHARD	Trésorier-Adjoint
- Madame Corinne COAIL	Secrétaire
- Madame Marie-Christine BRAULT	Secrétaire-Adjointe

2. ECOLE PRIVEE

a) Ecole Saint-Georges :

Trois associations ont été créées l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique), l'APEL (Association des Parents d'Elèves) et l'ACCF (Association des Chefs de Famille Catholique).

L'O.G.E.C. : (Association chargée d'assumer les charges de fonctionnement de l'école (eau, électricité, chauffage, matériel pédagogique, entretien des locaux, cours avec intervenants)

- Madame Chantal JACOB	Présidente
- Monsieur Philippe LE MAUX	Vice-Président
- Madame Anne-Marie LE GALL	Secrétaire-trésorière

L'A.P.E.L. : (Association chargée de financer les sorties scolaires des élèves (sorties pédagogiques, classe de découverte, promenades scolaires)

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| - Madame Patricia BOURGES | Présidente |
| - Madame Christine THEPAUT | Vice-Présidente |
| - Madame Catherine JACOB | Secrétaire-trésorière |

A.C.C.F. : (Association propriétaire de l'école, chargée d'assurer les gros travaux d'entretien.
Ressources : location des bâtiments, kermesse....

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Monsieur François TILLY | Président |
| - Monsieur Hervé LE CHEVANTON | Vice-Président |
| - Madame Louise LE CORVEC | Secrétaire-trésorière |

3. AMICALE LAIQUE

L'Amicale laïque fut fondée en 1967 par Madame COLOBERT sous forme d'association régie par la loi de 1901. Elle regroupait et regroupe toujours tous les amis, parents d'élèves et instituteurs qui veulent aider et défendre l'école publique et la laïcité en général.

En 30 ans, elle a connu 3 présidentes :

- Madame COLOBERT, Madame LE GUEN et Madame TREHIOU (depuis 8 ans).

L'amicale laïque est commune aux 2 écoles publiques de PLEUBIAN et l'ARMOR et permet grâce à sa kermesse, fin juin, au sillon du Talbert, d'aider à financer les jouets de Noël, les cours d'Anglais, les fournitures scolaires, les voyages de fin d'année et les séances de piscine.



Perte de l'assurance : Je vous témoigne mon grand mécontentement vous mettez tellement de temps à me rembourser mes accidents que c'est toujours avec celui d'avant que je paye les dégâts de celui d'après, alors n'est-ce pas que ce n'est pas sérieux de votre part.

INFOS FLASH

PROJET DE JUMELAGE

La volonté de la municipalité dès le début du mandat a été de créer un comité de jumelage. De nombreux et fréquents appels ont été lancés dans plusieurs bulletins municipaux.

Le nombre très *faible* de personnes intéressées nous a amené à abandonner ce projet avec regret.

Nous le reprendrons avec plaisir si nécessaire

FERME DU LAUNAY

Le projet de créer un musée du cidre au Launay a été rejeté par la commission des bâtiments pour les raisons suivantes :

- surface des bâtiments trop faible pour un tel projet,
- activité trop saisonnière,
- nécessité de créer tout au long de l'année dans une même structure de nouvelles activités,
- besoin de salles pour aménager la bibliothèque,
- projet d'utiliser le local actuel de la bibliothèque pour le Syndicat d'Initiative

ACCES Z.A. DE PEN LAN

A la demande de la municipalité de PLEUBIAN un plan d'aménagement de l'entrée de la zone CEVA, SETALG, LABO D'ARMOR et avec la participation de celles-ci, a été réalisé par les services du Département.

Ce projet relativement coûteux aux environs de 800 000 F est à l'étude, il a été présenté par le Maire en réunion du Conseil d'Administration du CEVA courant décembre et a reçu un accueil favorable.

Il nous faut maintenant peaufiner cette étude et déterminer les participations financières des différents partenaires (commune, département, Région, FEDER).

EGLISE DU BOURG DE PLEUBIAN

Une étude pour remplacer des chaises et des bancs ainsi que les travaux de maçonnerie intérieure est en cours.

DEMOLITION EX-BATIMENT TAUPIN A PEN VIR

Le devis de l'entreprise GRITTI est de 4 221 F T.T.C., auquel il convient de prévoir un complément de 18 693 F T.T.C. compte tenu de la présence d'amiante dans la toiture.

L'évacuation de l'amiante vers une décharge agréée sera confiée à l'entreprise S.N.T. de SAINT-BRIEUC.

REPLACEMENT PAVES RUE DE PLEUMEUR

Une partie des pavés mis en place lors des travaux de la 1ère tranche sera enlevée, compte tenu des fortes nuisances (bruit) que provoque le passage des véhicules (tracteurs, camions, etc...).

Les parties suivantes seront supprimées :

- sur la route départementale, la partie située à hauteur du puits,
- sur la route départementale, la partie située à l'entrée du bourg.

Sont conservés les bandes situées autour du puits, en face de l'école privée et sur la rue Saint-Yves.

CONTENTIEUX CONSORTS PETITBON d/COMMUNE

A la suite du référé Expulsion intenté par la commune auprès du Tribunal Administratif de RENNES, Monsieur PETITBON a enlevé les plots qu'il avait posés devant son habitation sise place du Château.

CLASSE DE NEIGE

Le conseil des maîtres de l'école publique de l'Armor (composé des 4 instituteurs exerçant à l'école) n'a pas retenu la possibilité d'organiser durant l'hiver 98/99 une classe de neige à la montagne.

Ce projet de réunir une fois tous les 2 ans nos enfants de CM1 – CM2 des 3 écoles en un même site à la montagne ne paraît donc pas être réalisable bien que la municipalité s'était engagée à financer les dépenses à hauteur d'environ 50 %.

CIMETIERE

Un agent communal en contrat C.E.S. a été mis à la disposition des personnes fréquentant le cimetière lors de la Toussaint 4 après-midi. Cette initiative a été appréciée et sera reconduite.

TERRAIN MADELEINE FEUTREN

La démolition du hangar a eu lieu à la suite de l'acquisition de cette propriété par la commune.

L'entrée du bourg, le quartier de Boisgelin et l'accès au complexe sportif s'en trouve considérablement amélioré.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DONNEURS DE SANG DE LA PRESQU'ILE

«DONNER
SON SANG
C'EST DONNER
LA VIE»

En présence d'une trentaine de personnes sur les deux cents comptant l'association que Monsieur Pierre MARQUER a présidé le 29 novembre, s'est réunie l'Assemblée Générale des donneurs de sang de la Presqu'île regroupant les bénévoles des communes : PLEUBIAN, PLEUMEUR-GAUTIER, LANMODEZ et KERBORS.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de la trésorière : Annie HERVE, responsable également de l'ADOT ainsi qu'une pensée pour les parents de la secrétaire : Madame Anne SADOU.

Le Président a tenu à remercier plus particulièrement Monsieur Jean HERVE en tant qu'administrateur à l'Union Départementale pour ses nombreux déplacements lors des conseils d'administration et son dévouement lorsque des collectes de sang sont organisées trois fois par an par le centre de transfusion qui se déroulent à la salle des fêtes.

Les dates et les heures sont communiquées par voix de presse, affiches, banderoles et voiture haut-parleur et radio.

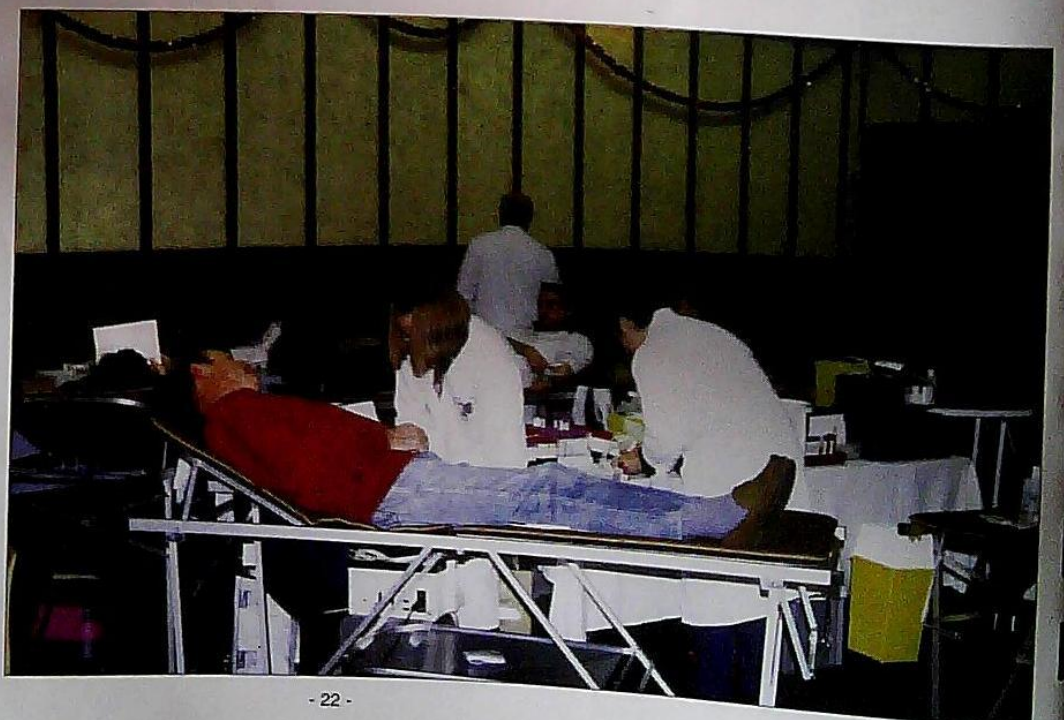
L'année 1997 a été marquée par une baisse des dons aussi le Président lance un appel auprès des jeunes et moins jeunes, en rappelant :

« DONNER SON SANG, C'EST DONNER LA VIE »

Journées du sang 1998 :

- Mardi 7 avril de 15 H 30 à 19 H à la salle des fêtes
- Jeudi 9 juillet de 15 H 30 à 19 H à la salle des fêtes
- Mardi 29 décembre de 15 H 30 à 19 H à la salle des fêtes

Perle de l'assurance : Si j'ai reconnu ma responsabilité sur le champ, c'est que ce monsieur doit mesurer dans les 2 mètres et peser 100 kg, je n'avais aucune chance de lui faire entendre raison malgré mon évidente supériorité intellectuelle.



LE MARCHÉ

La prieure du LAUNAY, Louise de MAYNIERE, qui, en 1619 demanda au roi Louis XIII d'établir un marché à PLEUBIAN afin de relancer le commerce et l'économie du pays pleubiennais serait bien étonnée si elle voyait aujourd'hui le marché hebdomadaire.

En effet, chaque samedi à PLEUBIAN une vingtaine de commerçants sont régulièrement présents sur le marché, ils sont abonnés, c'est-à-dire qu'ils viennent régulièrement. Actuellement, l'un d'entre eux vient depuis plus de 25 ans, malheureusement, lorsque les plus anciens quittent, il y a peu de relève. En 1997, le plus ancien abonné du marché a pris sa retraite mais son affaire n'a pas été reprise.

Durant la saison estivale, le nombre de commerçants triple et ce marché attire de nombreux clients de toute la presqu'île et des touristes. Ce marché est très attractif par la variété de ses produits, en effet, il est habituel de voir sur deux étals voisins des produits régionaux, des bijoux divers, des vêtements, des chaussures....

Les commerçants eux-mêmes viennent d'horizons différents, ils peuvent être des producteurs locaux, venir de communes proches ou lointaines.

Et qui de nous, durant l'été, n'a pas rencontré au détour d'un étal un pleubiennais « de retour au pays » pour quelques jours et venu au marché pour y rencontrer d'anciens condisciples ou joueurs de foot ayant évolué sous les couleurs de PLEUBIAN. Ce marché qui fait partie de nos traditions ancestrales reste aussi un lieu de convivialité.

On ne peut ignorer l'impact du marché sur le commerce local, il apporte chaque samedi à PLEUBIAN bon nombre de personnes qui n'y viendraient pas autrement.

Il ne faudrait pas non plus oublier notre « placier » du samedi, qui, depuis 22 ans, évolue chaque samedi dans ce milieu qu'il apprécie et dont il est apprécié, il souhaite que ce marché reste le lieu de rencontre hebdomadaire et que le nombre de commerçants reste au moins aussi important.



LA GENDARMERIE NATIONALE

RECRUTEMENT DANS LA GENDARMERIE NATIONALE

Conditions exigées des candidats et des candidates :

1. Etre de nationalité française
2. Pour les hommes, avoir satisfait aux obligations du service national ou en avoir été régulièrement dispensé
3. Etre âgé de 18 ans au moins et de 36 ans au plus
4. Jouir des droits civiques et être de bonne moralité
5. Etre reconnu apte physiquement, en particulier :
 - a) Avoir la taille minimale de 1 m 68 pour les hommes et 1 m 60 pour les femmes. (1 m 70 pour les hommes et les femmes pour servir dans la garde républicaine)
 - b) Etre entraîné sur le plan sportif et satisfaire aux normes médicales d'adaptation cardio-vasculaire à l'effort
 - c) Avoir une vue satisfaisante.
6. Satisfaire à des épreuves d'aptitude générale :
 - a) Dictée, rédaction
 - b) Mathématiques, connaissances générales.
7. Satisfaire à des épreuves d'aptitude professionnelle :
 - a) Tests de personnalité
 - b) Tests d'aptitude à l'emploi de gendarme.

DEMANDE D'ADMISSION

Dossier à demander et candidature à déposer :

Candidat civil (homme et femme) : à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou au centre d'information et de recrutement local.

Recrutement ouvert à tout moment.

Contrat d'Engagement

L'engagement est souscrit au début du stage de formation effectué en école des sous-officiers de la gendarmerie.

La solde mensuelle de l'élève gendarme célibataire est de 7 300 F net.

1. Le cours dure 12 mois :

- a) 10 mois de stage théorique
- b) 2 mois de stage pratique entre le 7ème et le 10ème mois.

2. Hébergement :

- a) régime d'internat en caserne
- b) frais de nourriture à la charge de l'élève gendarme
- c) les stagiaires mariés doivent pourvoir à l'hébergement de leur famille.

3. Les écoles de sous-officiers de gendarmerie sont :

CHATELLERAULT – CHAUMONT – LE MANS – MONTLUCON

(seule l'école de MONTLUCON forme les gendarmes féminins).

LE VOLONTARIAT DU SERVICE NATIONAL LONG EN GENDARMERIE

1. Les volontaires doivent déposer leur demande à la brigade de gendarmerie de leur lieu de domicile 6 mois avant la date d'incorporation souhaitée. La durée du service long ne peut excéder 24 mois.
2. Les gendarmes auxiliaires peuvent déposer une candidature sous-officier à compter du 6ème mois de service.
3. Conditions :
 - être âgé de 18 ans au moins
 - être volontaire
 - être de bonne moralité
 - avoir la taille minimum 1 m 68
 - être de nationalité française

NOTA : Une priorité est accordée aux volontaires du service national long pour le recrutement dans la gendarmerie.

FEMMES :

- être volontaire
- être de nationalité française
- âgée de 18 ans au moins et 29 ans au plus
- avoir la taille minimum de 1 m 50

Les gendarmes auxiliaires féminins ont la possibilité d'effectuer un service long, ce qui est conseillé aux candidates qui veulent faire une carrière dans la gendarmerie.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence

OFFICIERS DE GENDARMERIE

Recrutement :

1. Etre officier de réserve de l'une des 3 armes et de la gendarmerie (concours ouvert aux sous-officiers de carrière de la gendarmerie)
2. Etre titulaire d'un diplôme de 2ème cycle de l'Enseignement Supérieur ou d'un diplôme d'institut d'études politiques
3. Etre âgé au 1^{er} janvier de l'année du concours de 23 ans au moins et 31 ans au plus
4. Satisfaire à l'aptitude physique

Dossiers de candidature :

1. Candidats civils (officiers de réserve dans leur foyer) auprès du Comandant du groupement de gendarmerie départementale du lieu de résidence
2. Candidats militaires (officiers de réserve en situation d'activité) auprès du chef de corps ou auprès du Commandant de groupement prévôtés pour les officiers de réserve résidant en Allemagne.

UNE ADRESSE :

GENDARMERIE NATIONALE
Centre d'Information et de Recrutement
13, Rue Saint-Hélier - 35000 – RENNES - Téléphone : 02.99.65.02.22

MARIAGES 1997

LE BOEDÉC Richard Francis
et CHORON Valérie
05.04.97

LE BERRE Yves André
et FOURMENTIN Magali Géraldine Annie
19.07.97

BOURGES Eric Yves Marie
et AUBERT Pascale Catherine
19.04.97

L'ANTOINE Gildas
et GUERENTE Nathalie
26.07.97

LE QUELLEC Jean Pierre
et RAOUL Marie Josée
17.05.97

LE FORESTIER Christian
et PADEL Hémerance
02.08.97

GUILLOU Noël Yvon
et CAPITAINE Anne-Marie
12.07.97

LE SCORNEC Frédéric François
et PASCO Véronique Elizabeth Madeleine
09.08.97

SOLIMEO Paolo
et FLATRES Martine
12.07.97

LE SCORNEC Stéphane Yves-Claude
et DUMONT Sophie Eugénie
23.08.97

LANGLOIS Frédéric André René
et NOLET Odile Suzanne Catherine
18.07.97



9 naissances
11 mariages
40 décès

BÉBÉS 1997

MALLEDAN Julien
(PAIMPOL)
Le Rhun

01.02.97

BROUDIC Alban, Claude
(PAIMPOL)
52, rue de la Presqu'île

28.08.97

KERMARQUER Justine, Emilie
(PAIMPOL)
Prat Allégoat

18.04.97

FAY Mélanie
(SAINT-BRIEUC)
4, Place du Château

09.11.97

PIERRE Kévin
(PAIMPOL)
1, rue de l'Armor

23.04.97

RIOU Annaëlle
(PAIMPOL)
Kermel

26.11.97

GUERILLON Matéo
(PAIMPOL)
Min Hir

24.05.97

LE PIVAIGN Lucie, Marie, Noëlle
(LANNION)
4, Kéropers

10.12.97

LEON Corentin, Erwan
(PAIMPOL)
37, rue de la Presqu'île

12.07.97

GARDE DES MÉDECINS DU CANTON DE LÉZARDRIEUX du 1^{er} février au 28 juin 1998

Adresses et n° téléphone des médecins :

Docteur TOURNIER LEZARDRIEUX	02.96.20.18.30	Docteur THOMAR PLEUBIAN	02.96.22.85.26
Docteur LE CORRE PLEUBIAN	02.96.22.91.42	Docteur LE QUELLEC PLEUBIAN	02.96.22.91.54
Docteur SAHUC PLEUMEUR GAUTIER	02.96.20.19.00	Docteur MENIER PLEUBIAN	02.96.22.97.38
Docteur DEHON PLEUDANIEL	02.96.20.16.38	Docteur DEBY LEZARDRIEUX	02.96.20.10.30
Docteur BOURDIEU PLEUBIAN	02.96.22.89.78		

TABLEAU DES PERMANENCES

Centre Médico-Social
7 bis, Rue des Anciens Combattants
Tél. : 02 96 16 54 00

M.S.A.
Mme BERTHELEME
le 2ème lundi du mois de 9h30 à 12h00

SECURITE SOCIALE
Mme STEPHANT
le jeudi de 9 H 30 à 11 H 30

E.N.I.M.
Mme KERGUNTUIL
le 2ème et 4ème mardi du mois
de 10 H à 12 H

A.N.P.E.
M. TENNIER
le 3ème lundi du mois
sur rendez-vous

R.M.I.
Mme DHAVERNAS
le jeudi saut le 1er du mois
de 9 H 30 à 11 H 30

Christian LE PARLOUËR, adjoint au social, est à votre disposition le lundi de 10 à 12 h. en Mairie de Pleubian.

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

01.02.98 Docteur THOMAS
08.02.98 Docteur TOURNIER
15.02.98 Docteur LE QUELLEC
22.02.98 Docteur BOURDIEU

01.03.98 Docteur DEBY
08.03.98 Docteur LE CORRE
15.03.98 Docteur SAHUC
22.03.98 Docteur DEHON
29.03.98 Docteur MENIER

05.04.98 Docteur THOMAS
12 et 13.04.98 Docteur BOURDIEU
19.04.98 Docteur TOURNIER
26.04.98 Docteur LE QUELLEC

01.05.98 Docteur SAHUC
03.05.98 Docteur THOMAS
08.05.98 Docteur LE CORRE
10.05.98 Docteur BOURDIEU
17.05.98 Docteur DEHON
21.05.98 Docteur MENIER
24.05.98 Docteur DEBY

31.05 et 01.06.98 Docteur DEHON
07.06.98 Docteur TOURNIER
14.06.98 Docteur LE QUELLEC
21.06.98 Docteur BOURDIEU
28.06.98 Docteur DEBY

CENTRE DE SECOURS Tél. 18

A noter 4 nominations au grade supérieur, cette année:

- GOURIOU Yann
- SADOU Karine
- HENRY Stéphane
- GUILLOU Erwan

ont été promus au grade de "Caporal".

Service incendie : Matériels acquis en 1997.

- | | |
|---|----------|
| - Signalétique du bâtiment | 5 600 F |
| - Acquisition d'un télécopieur | 1 700 F |
| - Acquisition d'une remorque | 7 800 F |
| - Divers matériel incendie | 31 000 F |
| - Mise à disposition d'une nouvelle ambulance par le département. | |



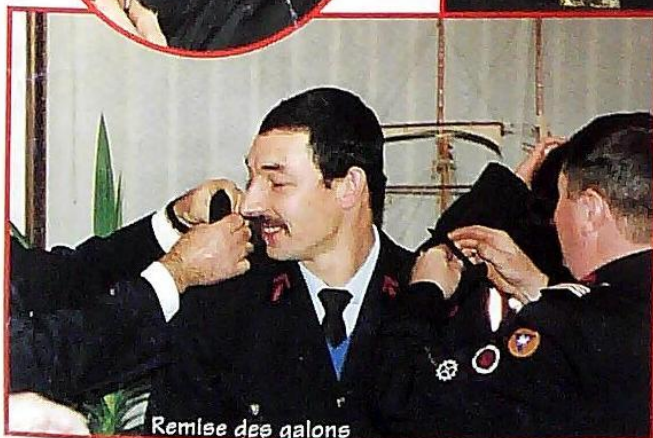
Journée portes ouvertes 1997 : démonstration de matériels.



Futur pompier !



Nouvelle signalétique



Remise des galons



Mademoiselle Sonia TANGUY lors de sa première Sainte-Barbe en novembre 1997